



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LABORATOIRE  
« BIENS,  
NORMES,  
CONTRATS »  
E. A. 3788**

>>> **La Directrice**

Affaire suivie par  
Delphine COSTA  
Bureau 2W48

Téléphone  
+33(0)4 90 16 27 50

Fax  
+33(0)4 90 16 27 44

Courriel  
delphine.costa@univ-avignon.fr

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
UFR SCIENCES JURIDIQUES,  
POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 41  
Fax. + 33 (0)4 90 16 27 44  
sec-bnc@univ-avignon.fr  
http://www.univ-avignon.fr

**LABORATOIRE « BIENS, NORMES, CONTRATS »  
RÉUNION DE LABORATOIRE – 24 MARS 2009**

Le Conseil du Laboratoire « Biens, Normes, Contrats » s'est réuni le mardi 24 mars 2009, à 14 heures, en salle 2W51.

Étaient présents :

- Jean-Robert Alcaras ;
- Philippe Blachèr (invité permanent) ;
- Lionel Charbonnel ;
- Delphine Costa ;
- Martine Le Friant (invitée permanente) ;
- Agnès Maffre-Baugé ;
- Franck Petit.

Étaient excusés :

- Céline Bas ;
- Bérengère Gleize ;
- Agnès Paradas ;
- Patricia Partyka ;
- Samuel Priso-Essawe.

L'ordre du jour était ainsi fixé :

- informations générales ;
- examen de deux demandes de financement émanant de chercheurs :
  - demande de participation aux frais de déplacement pour un colloque au Canada ;
  - demande de participation aux frais de publication de thèse ;
- accueil d'un nouveau membre (PRAG et docteur) extérieur à l'UAPV ;
- classement des demandes d'accueil de chercheurs étrangers (court séjour pour séminaires ou long séjour pour recherche intensive) ;
- classement des demandes d'allocations fléchées ;
- examen des demandes de doctorants souhaitant bénéficier du programme Perdiguier ;
- examen des demandes d'accueil de post-doctorants.

## **I. Informations générales**

- Au titre des informations générales, la directrice du LBNC mentionne la mise en ligne des derniers comptes-rendus des réunions du conseil de laboratoire ainsi que des réunions du RESSAP, sur la page internet de l'Université consacrée au LBNC.
- La directrice mentionne également la transmission aux services techniques de l'Université des surfaces allouées au LBNC, dans le cadre de l'audit de l'UAPV qui devrait se dérouler ce printemps 2009 : la superficie regroupe la salle 2W51, le bureau de Monsieur Mori et les bureaux des principaux chercheurs du LBNC (directrice, directrice adjointe, directeurs d'axes). Elle est de 260 m<sup>2</sup>, soit une moyenne, concernant 18 chercheurs, de 14,5 m<sup>2</sup> par chercheur.
- La directrice remercie, enfin, Franck Petit et Patricia Partyka d'avoir accepté de reprendre l'organisation des séminaires doctoraux, lesquels sont destinés aux doctorants et permettent aux plus avancés d'entre eux de présenter leurs travaux de recherche doctorale. Ainsi, le 10 mars 2009, Lætitia Pierry a présenté ses travaux sur « Le ministre des affaires étrangères » (dir. Philippe Blachèr) ; le 12 mai, Lionel Charbonnel présentera ses travaux sur « La hiérarchie des normes conventionnelles » (dir. Anne Pélissier) et le 9 juin, Céline Etre présentera sa thèse, qui est sur le point d'être soutenue, sur « La valeur juridique des normes d'entreprise » (dir. Martine Le Friant).
- Par ailleurs, Agnès Maffre-Baugé souligne, une nouvelle fois, la difficulté de se connecter à distance aux bases de données électroniques, auxquelles est abonné le SCD de l'UAPV, ce à quoi le directrice lui répond qu'elle en a régulièrement informé la directrice du SCD et que des solutions sont en voie d'être mises en œuvre.

## **II. Examen de demandes de financement émanant de chercheurs**

Deux enseignants-chercheurs ont présenté des demandes de financement, l'une pour participer aux frais de déplacement pour un colloque au Canada, émanant de Éric Wenzel, l'autre pour participer aux frais de publication de thèse, émanant de Patricia Partyka.

### **II. 1. Demande de participation aux frais de déplacement pour participer à un colloque international**

- En ce qui concerne la demande de participation aux frais de déplacement pour intervenir lors d'un colloque international, une position de principe a été adoptée, en vertu de laquelle la demande doit concerner un colloque international ou un colloque en rapport avec l'un des axes de recherche du LBNC, la proposition d'intervention doit avoir été acceptée par le comité scientifique dudit colloque et les frais ne doivent pas tous être pris en charge (indifféremment frais de déplacement ou d'hébergement) ; si tel est le cas, le financement

peut couvrir 50 % des frais, avec un plafond de 500 € par demande. Il est bien entendu que ce type de demande s'entend hors contrat de recherche.

- En ce qui concerne la demande de Éric Wenzel concernant le colloque de Montréal des 7 et 8 mai 2009 sur « Justice et espaces publics en Occident de l'Antiquité à nos jours », la demande a été acceptée à hauteur de 50 % des frais exposés, plafonnés à hauteur de 500 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil du LBNC (certaines personnalités absentes ont signifié leur accord au préalable).

## II. 2. Demande exceptionnelle de subvention aux frais de publication d'une thèse

En ce qui concerne la demande exceptionnelle de subvention aux frais de publication d'une thèse à la LGDJ (Bibliothèque de droit privé) formulée par Patricia Partyka (*Approche épistémologique de la notion de qualification en droit privé français*), sur un devis global de 5149,73 €, le conseil a voté une subvention de 2000 €, aux fins de soutenir les jeunes chercheurs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil du LBNC (certaines personnalités absentes ont signifié leur accord au préalable).

## III. Demande d'intégration au sein du LBNC d'un nouveau membre, extérieur à l'UAPV

Jean-Robert Alcaras a présenté une demande d'intégration au sein du LBNC de Fabienne Dourson, professeure agrégée du secondaire en « économie - gestion » et docteure en sciences économiques, actuellement en poste au Lycée Aubanel, car elle fait de la recherche (proposition de communication à un colloque, en cours) et qu'elle participe activement aux réunions du RESSAP. À l'unanimité, le conseil s'est prononcé favorablement.

## IV. Classement des demandes d'accueil de chercheurs étrangers

Deux possibilités existent pour inviter des chercheurs étrangers au sein du LBNC : soit un long séjour, d'un mois minimum, rémunéré sur un poste de PR ou de MCF, soit un court séjour à l'occasion d'un séminaire ou d'une conférence, chaque fois pour effectuer des recherches en lien avec les projets menés au sein du laboratoire.

- Aucune proposition n'a été faite concernant l'accueil de chercheurs étrangers en court séjour. Mais elles peuvent être traitées tout au long de l'année.
- En revanche, deux propositions ont été faites s'agissant de l'accueil en long séjour (un mois chacun) de chercheurs étrangers. Philippe Blachèr a présenté une demande pour Salaheddine BERRAHOU, de l'Université de Marrakech (Maroc), qui travaillerait sur « L'Union pour la méditerranée et le développement durable », et Samuel Priso-Essawe pour Alain-Didier

OLINGA, de l'Université de Yaounde II, IRIC (Cameroun), qui s'intégrerait à l'équipe du CRIC (Centre de recherches sur l'intégration comparée). Au vu des *curruculum vitæ* et des projets de recherche des deux candidats, le conseil s'est prononcé favorablement sur ces deux demandes, à l'unanimité, en les classant selon leur degré de rattachement aux axes du LBNC : 1. A.-D. OLINGA et 2. S. BERRAHOU.

- Finalement, Monsieur Berrahou ne pouvant se libérer un mois intégral, sa demande n'a pas été jugée recevable par la Maison de la recherche ; en revanche, la demande de Monsieur Olinga, portant sur le mois de juin, a été acceptée par le Conseil scientifique de l'UAPV, le 7 avril 2009.

#### **V. Autres questions**

Aucune proposition d'allocation fléchée (date butoir : 25 mars 2009), aucune demande de post-doctorat (date butoir : 31 mars), ni aucune demande de mobilité doctorale internationale (programme Perdiguier, date butoir : 24 avril), n'a été déposée.

Dans ces conditions, la séance du Conseil du LBNC a été levée à 15 h 30.